



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 janvier 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie

J'ai l'honneur de me référer au document consacré aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi et à l'état d'avancement de leur examen, daté du 2 janvier 2015 et paru sous la cote S/2015/10.

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe que la Tunisie demande le maintien des points suivants, visés au paragraphe 3 du document susmentionné :

68. Lettre datée du 1^{er} octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
71. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mohamed Khaled **Khiari**

